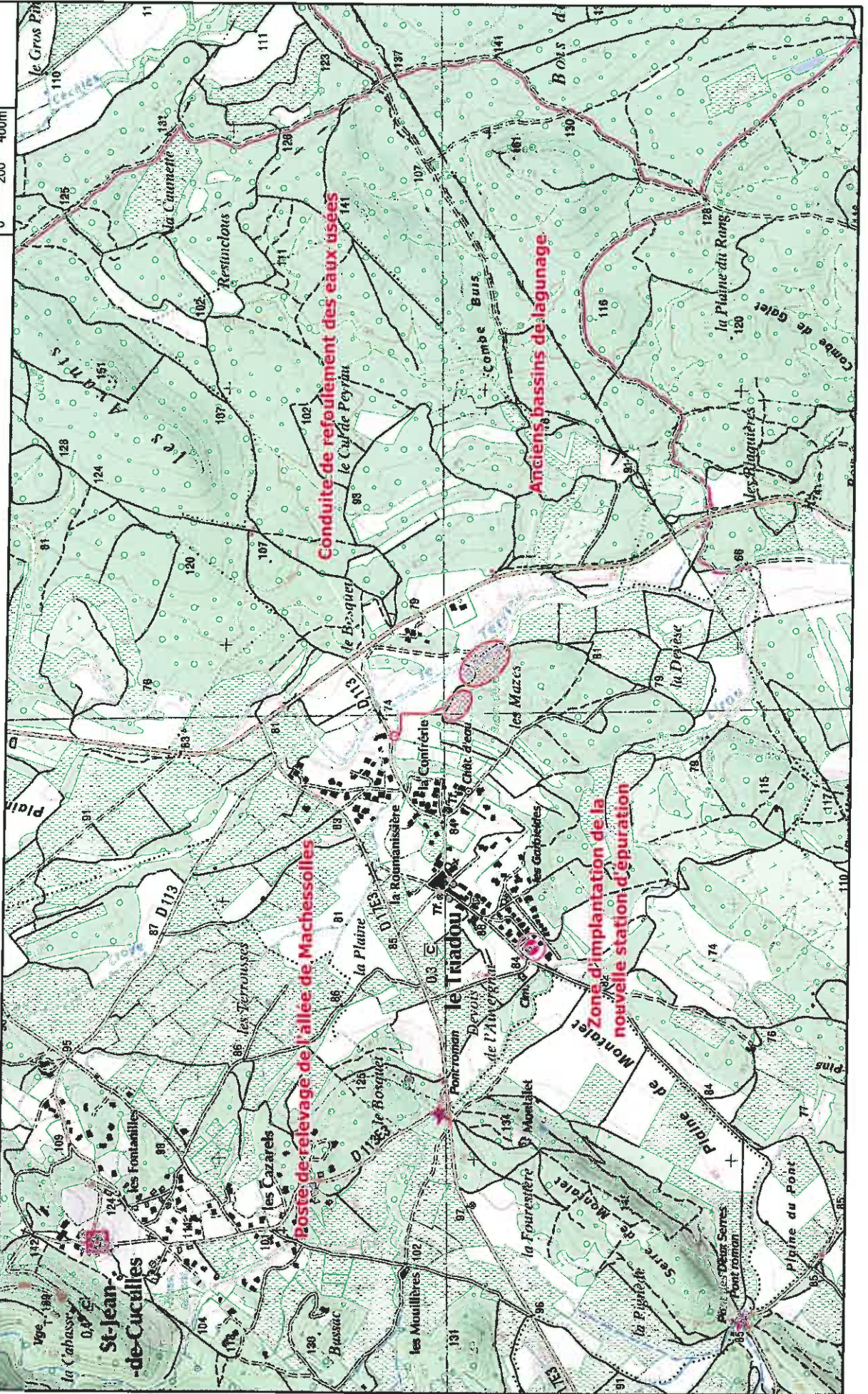
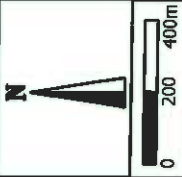


LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Extension de la station d'épuration communale du Triadou (34)

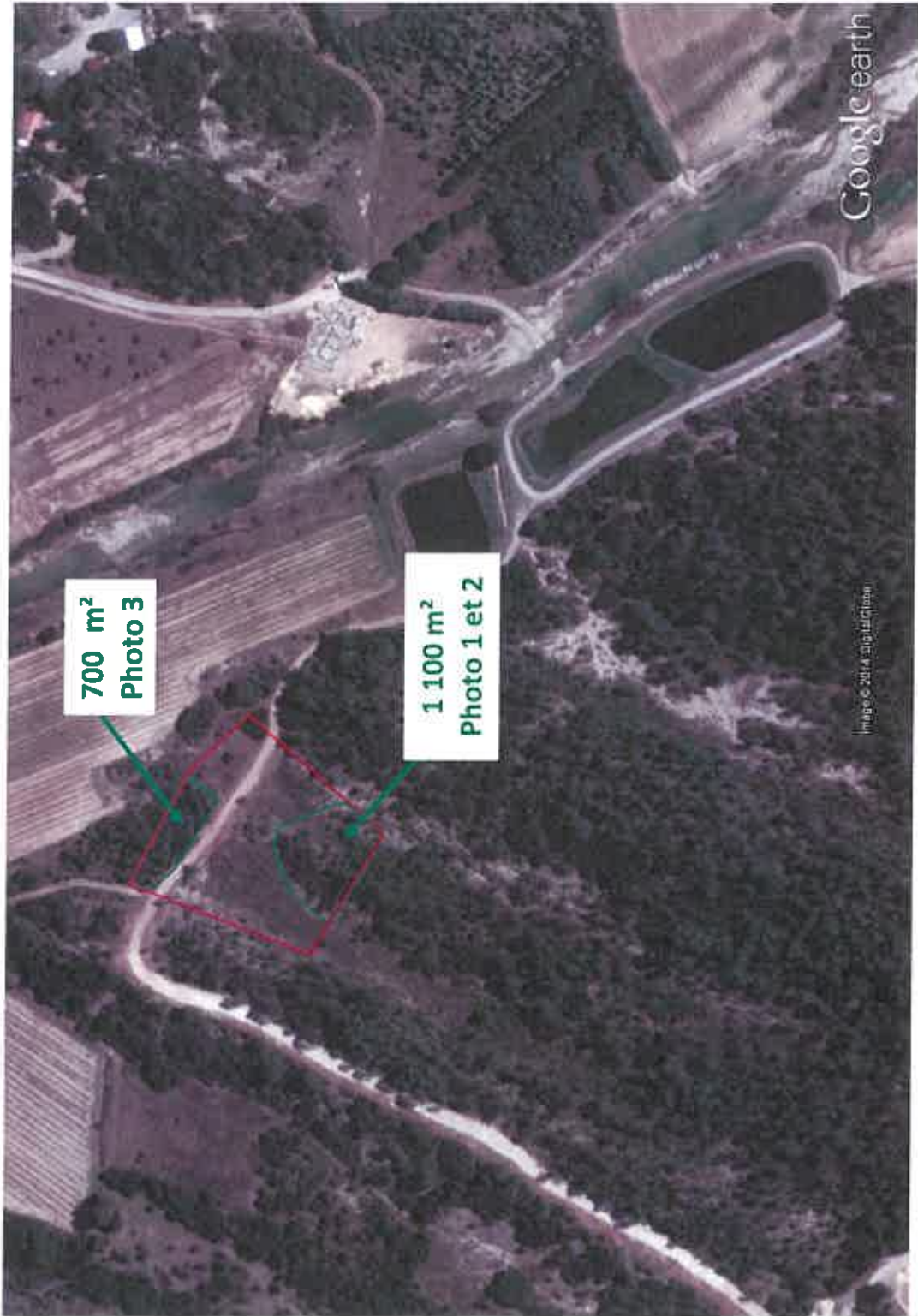
1



2. PLAN D'EXECUTION DU PROJET



Station d'épuration de Le TRIADOU – Plan d'Exécution



Emprise des travaux de construction de la station d'épuration



Surface déboisée = 1 800 m² (0,18 ha)

4. PHOTOGRAPHIES DU SITE (2013)



Photo 1 – Emprise du projet et bois à défricher vus depuis le chemin

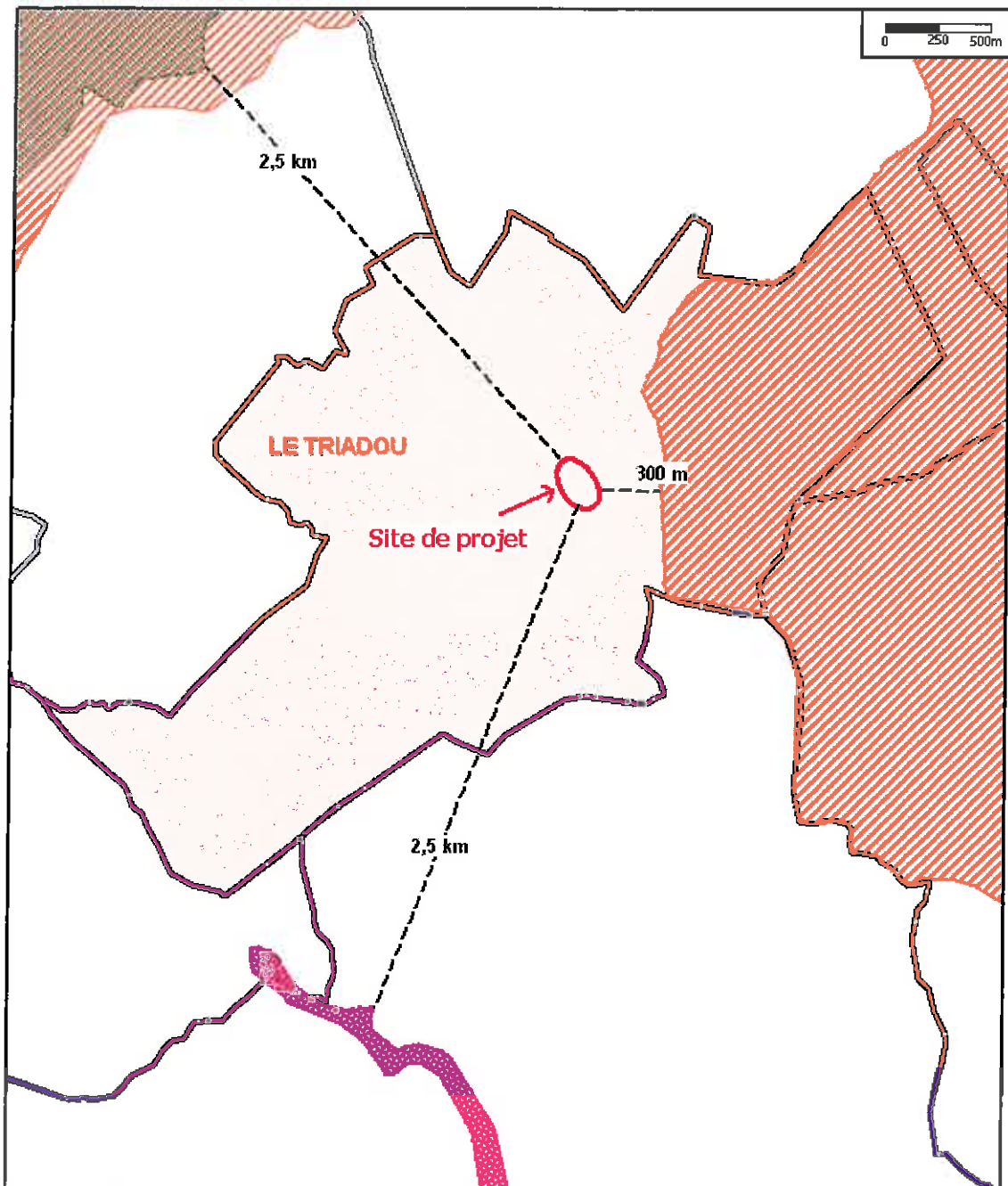





Photo 2 – Bois à défricher



Photo 3 – Bois à défricher

5. LOCALISATION DES SITES NATURA 2000 PAR RAPPORT AU PROJET



-  Zone de Protection Spéciale (ZPS) n°FR9112004 « Hautes garrigues du Montpelliérais ».
-  Site d'Importance Communautaire (SIC) n°FR9101392 : « Le Lez » ;
-  Site d'Importance Communautaire (SIC) n°FR9101389 : « Pic Saint-Loup »

6. DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault
COMMUNE DU TRIADOU
Délibération du Conseil Municipal

N° 2013-0015

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mille treize et le dix-sept septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune du Triadou régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gérard BELIN, Adjoint délégué.

PRÉSENTS : MMES S.BARRAT, L.PLASSIARD, V.SANCHEZ, AL.VACQUIER
MRS G.BELIN, P.VABRE, G.RAUZIER

PROCURATION : MME R.BOSONI à MR G.BELIN

SECRETARIE : MME S.BARRAT

OBJET : STEP – Attribution du marché

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21 ;

VU le Code des marchés publics ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence, envoyé le 6 juin 2013 pour publication au Midi-Libre Annonces Légales, relatif à un marché d'appel d'offres concernant la construction d'une nouvelle station d'épuration ;

VU la réunion de la commission d'appel d'offres en date du 19 juillet 2013 ;

VU le rapport de la commission d'analyse des offres en date du 5 septembre 2013 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figure notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché, son montant exact et l'identité de son attributaire ;

CONSIDÉRANT qu'au regard des critères de l'avis de publicité complété par le règlement de consultation, parmi les candidats ayant présenté une offre, celle de l'entreprise JT REGUL FLUID SEVIGNE a été déclarée techniquement et administrativement recevable ;

CONSIDÉRANT le classement des offres effectué par la commission d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT l'offre de l'entreprise retenue ;

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces du marché concernant la construction de la nouvelle station d'épuration avec l'entreprise JT REGUL FLUID SEVIGNE d'un montant de 654 114,00 € HT ;

PRÉCISE que les crédits relatifs au présent marché sont prévus et inscrits au budget du service assainissement ;

Ainsi délibéré, les jours mois et an que dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire

La Président,

Gérard BELIN Adjoint délégué



Appareil de réception en mairie
094.213409140-20131002 2013 0015 DE
Date de télétransmission : 02/10/2013
Date de réception préfecture : 02/10/2013
Page 1 sur 1



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Évaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Définition :

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : **Commune du Triadou**

Commune et département) : **Le Triadou (34)**.....

Adresse : **Mairie du Triadou**
38 Grand Rue
34 270 Le Triadou

Téléphone : **04 67 55 25 80**..... Fax : **04 67 55 66 83**.....

Email : **maire@letriadou.fr**.....

Nom du projet : **Extension de la station d'épuration du Triadou**

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ? **Articles L.214-1 à L.214-3 du Code de l'Environnement**

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Extension de la station d'épuration communale (cf. description détaillée dans le DLE Pièce 1 § III).

Mise en œuvre d'une station de type « lits plantés de roseaux » en amont des installations de lagunage actuelles qui seront réutilisés comme installations de traitement tertiaire.



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

☞ Planches jointes en pièce 4 du DLE

Le projet est situé :

Nom de la commune : **Le Triadou** N° Département : **34**

Lieu-dit : **/**

En site(s) Natura 2000

n° de site(s) : (FR93-----)

n° de site(s) : (FR93-----)

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?

A 300 m

du site n° de site(s) : **ZPS FR9112004**.....

A 2,5 km

du site n° de site(s) : **SIC FR9101392**.....

A 2,5 km

du site n° de site(s) : **SIC FR9101389**.....

☞ Planche 10 en pièce 4 du DLE

c. Etendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : (m²) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

< 100 m²

1 000 à 10 000 m² (1 ha)

100 à 1 000 m²

> 10 000 m² (> 1 ha)

▣ Longueur (si linéaire impacté) :

▣ Emprises en phase chantier : (m.)



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

.....
.....
.....
.....

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue :(de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Eté

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) :

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Les incidences des rejets de la station d'épuration, des surverses accidentelles du poste de relevage, ainsi que les mesures réductrices prévues, sont décrites dans le DLE - Pièce 2 Volet B



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- < 5 000 €
 de 5 000 à 20 000 €
 de 20 000 € à 100 000 €
 > à 100 000 €

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
 Pistes de chantier, circulation
 Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
 Poussières, vibrations
 Pollutions possibles
 Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
 Bruits
 Autres incidences

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
 Réserve Naturelle Régionale
 Parc National
 Arrêté de protection de biotope



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional : [Parc Naturel Régional du Luberon](#)
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère : Réserve [de Biosphère du Luberon](#)
- Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle :
- Autre (préciser l'usage) : [Station d'épuration actuelle](#).....

Commentaires :

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

- Photo 1 :
- Photo 2 :
- Photo 3 : } DLE [Annexe 2 doc h](#)
- Photo 4 : }
- Photo 5 : }
- Photo 6 : }

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieus ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :	✓	
Milieus forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		
Milieus rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :	✓	Vallat de Machesolles / Terrieu
Milieus littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu		

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Insectes			
Mammifères marins			
Mammifères terrestres			
Oiseaux		✓	Fréquentation des champs alentours
Plantes			
Poissons			

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Destruction de milieu semi-ouvert

.....

.....



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Perturbation diurne et temporaire des oiseaux (bruit en phase chantier)

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

.....

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :
Aucune zone inventaire ou protégée reconnue sur les sites de projet (aucun site Natura 2000).

Emprise des travaux limitée, travaux temporaires et diurnes.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Le Triadou

Signature :

Le (date) : 25 10 21 2014